

Nom commercial : CA CLEAN I

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 01.07.2015

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.06.2015

Région: CH

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****CA CLEAN I****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Pour diagnostic in vitro

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**Sysmex Suisse AG
Tödistrasse 50
CH-8810 Horgen
Switzerland

N° de téléphone +41 44 718 38 38

N° Fax +41 44 718 38 39

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

safety@sysmex.de

Identification du producteur / fournisseur**Adresse**SYSMEX EUROPE GMBH
Bornbarch 1
D-22848 Norderstedt**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

145; de l'tranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1; H318

Skin Corr. 1A; H314

Informations relatives à la classification

La classification du produit comme "corrosif" est basée sur le pH extrême, cf.:

- Règlement n°1272/2008 dit « CLP », annexe I, section 3.2.2.2 / 3.2.3.1.2)

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Mentions de danger (UE)

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Nom commercial : CA CLEAN I

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 01.07.2015

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.06.2015

Région: CH

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P264 | Se laver soigneusement la peau après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale. |

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

| N° | Dénomination de la substance | Indications complémentaires | |
|----|---|--|-------------------------------|
| | N° CAS / CE / Index / REACH | Classification (CE) 1272/2008 (CLP) | Concentration |
| | | | % |
| 1 | hypochlorite de sodium, solution | | |
| | 7681-52-9 231-668-3 017-011-00-1 - | Aquatic Acute 1; H400 EUH031 Skin Corr. 1B; H314 | > 1,00 - < 5,00 % en poids |

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

| N° | Note | Limites de concentration spécifiques | Facteur M (aiguë) | Facteur M (chronique) |
|----|------|--------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| 1 | B | EUH031: C >= 5% | - | - |

Pour le texte complet des notes: voir article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

3.3 Autres données

< 1 % Cl actif

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Nom commercial : CA CLEAN I

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 01.07.2015

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.06.2015

Région: CH

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse; extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Chlore (Cl₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des fourrages. Après le travail et avant les pauses, se laver les mains et le visage. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Nom commercial : CA CLEAN I

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 01.07.2015

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.06.2015

Région: CH

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'action de la lumière.

Température de stockage recommandée

Valeur 2 - 8 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Ammoniac; Agents réducteurs

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166); Protection du visage

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--------|
| Etat/Couleur | |
| liquide | |
| vert chartreuse | |
| Odeur | |
| légèrement piquante | |
| Seuil d'odorat | |
| Donnée non disponible. | |
| pH | |
| Valeur | 11,67 |
| Point d'ébullition / Zone d'ébullition | |
| Valeur | 100 °C |

Nom commercial : CA CLEAN I

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 01.07.2015

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.06.2015

Région: CH

| |
|---|
| Point de fusion / Zone de fusion |
| Donnée non disponible. |

| |
|---|
| Point de décomposition / Zone de décomposition |
| Donnée non disponible. |

| |
|------------------------|
| Point d'éclair |
| Donnée non disponible. |

| |
|--|
| Température d'auto-inflammabilité |
| Donnée non disponible. |

| |
|-------------------------------|
| Propriétés comburantes |
| Donnée non disponible. |

| |
|------------------------------|
| Propriétés explosives |
| Donnée non disponible. |

| |
|-------------------------------------|
| Inflammabilité (solide, gaz) |
| Donnée non disponible. |

| |
|---|
| Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; |
| Donnée non disponible. |

| |
|--|
| Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité |
| Donnée non disponible. |

| |
|---------------------------|
| Pression de vapeur |
| Donnée non disponible. |

| |
|--------------------------|
| Densité de vapeur |
| Donnée non disponible. |

| |
|---------------------------|
| Taux d'évaporation |
| Donnée non disponible. |

| |
|-------------------------|
| Densité relative |
| Donnée non disponible. |

| | | | | |
|--------------------------|-----|---|-----|------|
| Densité | | | | |
| Valeur | 1,1 | - | 1,2 | g/ml |
| Température de référence | | | 20 | °C |

| | | | |
|------------------------------|---------|----|----|
| Solubilité dans l'eau | | | |
| Température de référence | | 20 | °C |
| Remarque | soluble | | |

| |
|------------------------|
| Solubilité(s) |
| Donnée non disponible. |

| |
|--|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau |
| Donnée non disponible. |

| |
|------------------------|
| Viscosité |
| Donnée non disponible. |

9.2 Autres données

| |
|------------------------|
| Autres données |
| Donnée non disponible. |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

Nom commercial : CA CLEAN I

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 01.07.2015

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.06.2015

Région: CH

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Le produit réagit avec: Acides; Ammoniac; Réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlore

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité orale aiguë**

Donnée non disponible.

Toxicité dermale aiguë

Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements. Après ingestion, risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac ! le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux. Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

Nom commercial : CA CLEAN I

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 01.07.2015

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.06.2015

Région: CH

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|---|
| Toxicité sur les poissons (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité sur les poissons (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les daphnies (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les daphnies (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les algues (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les algues (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité sur bactéries |
| Donnée non disponible. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|--|-----------------------|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB | |
| Evaluation PBT | donnée non disponible |
| Evaluation vPvB | donnée non disponible |

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres données

| |
|---|
| Autres informations |
| Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. |

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : CA CLEAN I

Version actuelle: 1.0.2, établi le: 01.07.2015

Version remplacée: 1.0.1, établi le: 09.06.2015

Région: CH

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| Classe | 8 |
| Code de classification | C9 |
| Groupe d'emballage | II |
| N° d'identification de danger | 80 |
| Numéro ONU | UN1791 |
| Nom technique | HYPOCHLORITE EN SOLUTION |
| Disposition spéciale 640 | 640G |
| Code de restriction en tunnels | E |
| Étiquette | 8 |

14.2 Transport IMDG

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Classe | 8 |
| Groupe d'emballage | II |
| Numéro ONU | UN1791 |
| Nom et description | HYPOCHLORITE SOLUTION |
| EmS | F-A+S-B |
| Étiquettes | 8 |

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Classe | 8 |
| Groupe d'emballage | II |
| Numéro ONU | UN1791 |
| Nom et description | Hypochlorite solution |
| Étiquettes | 8 |

14.4 Autres données

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

Nom commercial : CA CLEAN I**Version actuelle:** 1.0.2, établi le: 01.07.2015**Version remplacée:** 1.0.1, établi le: 09.06.2015**Région:** CH**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.

SECTION 16: Autres Données**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO Umwelt Consult GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 183 , D-21107 Hamburg

Tél.: +49 40 / 79 02 36 300 Fax: +49 40 / 79 02 36 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.